

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Subventions à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour son programme de développement 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention globale d'un montant de 491 000 € à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour son programme d'actions 2016, conformément au détail indiqué dans le rapport et dans le tableau annexé,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante jointe en annexe au rapport.

La dépense correspondante, soit 491 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 65, fonction 928, article 65738, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée